



Perte de points permis probatoire suite à alcoolémie

Par **christellefaycal**, le **30/09/2012** à **11:03**

Bonjour,

Je suis en permis probatoire depuis le 30/09/2011. Je me suis fait arrêté en janvier 2012 pour alcoolémie. Je suis passé au tribunal en février 2012 ce qui a entraîné une suspension de mon permis ainsi qu'un retrait de 6 points. Etant en permis probatoire je n'ai déjà que 6 points sur 6. Aujourd'hui, date anniversaire de mon permis je n'ai pas récupéré 2 points mais je suis toujours à 6/6. J'ai passé une visite médicale en août 2012 et mon permis m'a été renvoyé, valable jusqu'en 07/2013. Ai je donc le droit de me racheter une voiture et de conduire jusqu'en 07/2013 ou dois je m'attendre à ce que mon permis soit annulé ? Puis je faire dès maintenant un stage de récupération de points à mes frais afin d'éventuellement sauver mon permis ? Et je n'ai toujours pas reçu la lettre 48SI. En gros j'aimerais savoir quelle est ma situation exacte j'entends plusieurs version de la part de mon entourage et je suis perdu. Pourriez vous me répondre assez clairement que je ne me fasse pas de fausses joies.

Merci

Par **Tisuisse**, le **30/09/2012** à **22:59**

Bonjour,

1ère précaution : demandez votre relevé de points à votre préfecture puis venez nous dire ce qu'il en est très exactement. Ensuite, nous, on vous dira ce que vous pourriez faire.

Par **christellefaycal**, le **01/10/2012** à **17:54**

J'ai demandé le relevé de points qui est toujours à 6/6 et c'est aussi marqué : Avis médical du 17/07/2012 par commission médicale de Laon catégorie prorogée jusqu'au 17/07/2013.

Etat : valide.

Décision : 1F Suspension provisoire du permis du 03/02/2012 par sous Préfet.

Notifiée le 11/02/2012 pour 00 ans 06 mois 00 jours

Enregistrée le 14/02/2012

Retrait du titre le 28/01/2012

Infraction du 28/01/2012 à 07h30

Motif : L 234-8

S/K : 6/6

Par **Tisuisse**, le **01/10/2012** à **18:17**

Avez-vous été jugé pour cette infraction (passage au tribunal ou ordonnance pénale voire CRPC) ? parce que les points ne peuvent pas être retirés tant que vous n'avez pas fait l'objet d'un jugement et que ce jugement soit devenu définitif.

Par **christellefaycal**, le **01/10/2012** à **22:02**

Oui j'ai été jugé au tribunal le 19/03/2012 pour une suspension de 6 mois qui est la même que celle de la préfecture (le juge a gardé la même suspension que celle que la préfecture m'a faite). Les 6 mois sont passés et j'ai reçu un nouveau permis valable 1 an. Je suis en permis probatoire et mes 2 points de la date anniversaire (30/09/2012) ne m'ont pas été crédités et la décision du tribunal n'apparaît pas sur le relevé intégral. Je suis bloqué à 6/6, est-ce que mon permis est sauvé ?

Par **christellefaycal**, le **01/10/2012** à **22:11**

Permis probatoire obtenu le 30/09/2011.

Suspension du permis 6 mois par la préfecture à compter de 02/2012.

Permis renvoyé le 03/08/2012 valable 1 an.

Jugement au tribunal le 19/03/2012 (le juge a gardé la même suspension que la préfecture).

Relevé intégral : l'infraction est enregistrée le 28/01/2012 mais la décision du juge n'apparaît pas sur ce relevé que j'ai été chercher la semaine dernière.

Est-ce normal d'avoir toujours 6/6 et que mes points ne soient pas retirés ? Puis-je réclamer les 2 points de la date anniversaire de ma 1ère année de permis qui auraient dû être mis le 30/09/2012 étant donné que les points ne sont pas retirés ?

Par **Tisuisse**, le **02/10/2012** à **08:16**

Si aucun point retiré au 1er octobre, aujourd'hui 2 octobre, tu devrais avoir tes 2 points et ainsi sauver ton permis. Lorsqu'on t'as donné ton relevé de points, tu devrais y lire l'adresse du site et ton code d'accès, pour surveiller tes points.

Par **christellefaycal**, le **02/10/2012** à **10:47**

Bonjour

Vous êtes sûr ? même si j'ai été jugé ?

J'ai consulté sur le site telepoint ,j'ai toujours mes 6 points

Par **christellefaycal**, le **03/10/2012** à **18:07**

J'au eu mes 2 points à midi !!!!!!!!!!!!!!!

J'ai sauvé mon permis !!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!

Merci.